

PROGRAMME FULBRIGHT-LASPAU

MODALITÉS ET CONDITIONS RELATIVES À L'OCTROI DE LA BOURSE

OBJECTIF: Votre bourse Fulbright vous permet d'étudier aux Etats-Unis auprès d'une institution académique pendant une période précise. Vous êtes censé entreprendre un programme d'études à temps plein et satisfaire aux exigences académiques de votre institution américaine. Dans l'hypothèse où vous quittez les Etats-Unis pour des raisons personnelles ou académiques durant la période de votre bourse, des modifications peuvent être apportées aux dispositions régissant votre bourse.

DROITS ET RESPONSABILITÉS DES BOURSIERS: Une personne acceptant une bourse en vertu du Mutual Education and Cultural Exchange Act (Loi sur les échanges culturels et éducatifs mutuels) de 1961, tel qu'amendé, n'est pas de ce fait un fonctionnaire ou un employé du Bureau des Affaires Educatives et Culturelles (ECA) du Département d'Etat des Etats-Unis, d'aucun autre organisme du gouvernement américain, ni d'un organisme du pays d'origine. Les boursiers sont des citoyens privés qui conservent tous leurs droits de liberté personnelle, intellectuelle et artistique, tels que garantis par la Constitution des Etats-Unis. Tous les récipiendaires de bourses d'échange académique Fulbright auront une liberté académique et artistique totale, y compris la liberté d'écrire, de publier et de créer.

Aux termes de la loi, telle qu'amendée, aucune bourse accordée par le J. William Fulbright Scholarship Board ne peut être révoquée en raison des opinions politiques exprimées par le récipiendaire ou en raison de toute activité académique ou artistique qui serait sujette à la protection de la liberté académique et artistique normalement observée dans les universités américaines. Le Conseil fera en sorte que les libertés académiques et artistiques de tous les boursiers soient protégés.

Il incombe aux boursiers d'observer des normes académiques et professionnelles satisfaisantes, et de suivre des règles de conduite et d'honnêteté qui soient conformes à l'esprit et au but du programme Fulbright, et qui contribuent de manière positive à la promotion de la compréhension mutuelle entre la population américaine et celle d'autres pays. Les récipiendaires de bourse sont supposés respecter les lois américaines.

RÔLE DE LASPAU: C'est en vertu d'une subvention du Bureau ECA que LASPAU administre le programme Fulbright de perfectionnement des universitaires. Etant donné qu'il incombe à LASPAU de surveiller vos progrès dans votre programme d'études aux Etats-Unis, vous devez tenir LASPAU au courant et discuter avec LASPAU de tous changements proposés à vos plans actuels ou futurs par rapport à votre programme autorisé.

DURÉE DU SÉJOUR: Vous êtes tenu de rester pendant toute la période d'étude prévue et de faire approuver par l'entremise de LASPAU toute prolongation au-delà de cette période. Si une urgence nécessite un départ anticipé, l'approbation préalable doit être sollicitée par l'entremise de LASPAU.

RÉVISION DES MODALITÉS: (Voir le chapitre « Finances » dans le cahier *Living and Studying in the United States: A Guide for Fulbright-LASPAU Grantees*) Le programme Fulbright et LASPAU se réservent le droit de réviser ou de rectifier les dispositions régissant cette bourse, si les circonstances le justifient. Ces circonstances peuvent comprendre une arrivée tardive et des modifications aux ressources financières mises à votre disposition aux Etats-Unis. Vous devez déclarer à LASPAU tous autres octrois, bourses ou emplois éventuellement offerts. Si votre bourse Fulbright-LASPAU couvre l'intégralité ou une partie de vos frais académiques et/ou de soutien aux Etats-Unis, elle peut être réduite en conséquence.

GRANTAX: En tant que boursier Fulbright, vous êtes dans l'obligation de payer des impôts sur votre bourse si les fonds viennent d'une source des États-Unis, sauf si votre pays a un traité d'impôts avec les États-Unis. Le programme Fulbright paye une évaluation de votre impôt obligatoire à votre nom en lieu de réduire le montant de votre bourse. Le programme Fulbright fournit aux boursiers de l'assistance dans la préparation et le classement d'impôts à travers de GRANTAX, le service de gestion d'impôts à l'institut de l'éducation internationale. Vous êtes dans l'obligation d'employer le service de GRANTAX si vous recevez des fonds du programme Fulbright.

RÉVOCATION OU RÉSILIATION DE LA BOURSE :

A. En collaboration avec la commission Fulbright ou le Bureau des Affaires Publiques de votre pays, et le Bureau ECA, le J. William Fulbright Scholarship Board se réserve le droit de révoquer ou résilier cette bourse, et de refuser de payer le voyage de retour au pays d'origine, si cette action est justifiée par l'inobservance des dispositions de la bourse. Les institutions académiques et LASPAU peuvent recommander la révocation d'une bourse au Bureau ECA et au Fulbright Scholarship Board.

B. Les motifs de cette action comprennent, de manière non limitative, les suivants: violation des lois américaines; inconduite; le fait de ne pas maintenir un niveau scolaire satisfaisant; changements importants à votre programme d'études ou changement de l'institution à laquelle vous êtes

affecté sans l'approbation préalable de l'institution et de LASPAU; non-achèvement du programme en raison d'une résiliation volontaire, y compris le départ anticipé de l'institution américaine; participation à des activités politiques ou à un travail rémunéré non autorisé qui, à la discrétion du Fulbright Scholarship Board et du Bureau ECA, sont incompatibles avec les objectifs et les meilleurs intérêts du programme; le fait de ne pas soumettre les rapports exigés par l'organisme de contrôle (LASPAU au nom d'ECA); incapacité physique ou mentale. La révocation pour tous motifs autres que l'incapacité physique ou mentale causera la cessation immédiate des avantages restants, à l'exception du voyage de retour, et peut entraîner le remboursement par le boursier de tous avantages ou allocations reçus à l'avance.

C. Le Comité a également le droit de résilier une bourse pour l'une ou l'autre des raisons suivantes: (1) le boursier a épuisé toutes les prestations de santé et d'assurance accident fournies au boursier par le Bureau ECA relativement à la bourse, et la poursuite de traitement médical mettrait le boursier en situation de "charge publique", ou (2) le boursier nécessite un traitement médical prolongé qui compromettrait l'achèvement et la réussite des objectifs du boursier. La procédure pour une telle résiliation est identique à toute autre résiliation de bourse, sauf en ce qui concerne la recommandation de telle résiliation, basée sur des informations factuelles correspondantes, qui sera initiée par le Bureau ECA (et non par une institution d'accueil, une Commission, une Ambassade, ou une agence coopérante). Au cas où une telle situation se produirait pendant la durée de la bourse, il est de coutume pour le Comité de ne pas renouveler ou prolonger la bourse.

D. Les bénéficiaires qui restent aux Etats-Unis au-delà des périodes autorisées par LASPAU sont assujettis aux dispositions de cet article en ce sens qu'ils peuvent être privés du voyage de retour à leur pays d'origine.

RAPPORTS: LASPAU demandera au boursier et à son institution de fournir des rapports et autres informations au sujet du rendement académique du boursier.

AUTRES EXIGENCES ET INSTRUCTIONS

A. DEMANDE DE VISA: La commission de Fulbright (s'il y en a une dans votre pays) ou le Bureau des Affaires Publiques de l'Ambassade des États-Unis vous fournira les instructions à suivre pour obtenir un visa J-1 par le biais du programme d'échange des visiteurs du Département d'état des Etats-Unis, numéro G-1-00001, comme il est requis pour votre bourse d'études Fulbright. Vous êtes entièrement responsable (aspect financier et autre) de l'obtention d'un passeport et d'un visa. Votre bourse d'études ne

sera disponible que si vous avez un passeport et un visa. LASPAU vous fournira le certificat d'acceptabilité (formulaire DS-2019) pour votre demande de visa. Le formulaire DS-2019 va indiquer la date de fin de votre programme d'études qui correspond à la date limite de votre bourse d'études. Le montant de la bourse y sera mentionné et calculé pour l'année en cours avec en plus une estimation de l'aide financière anticipée en cas de renouvellement de votre bourse d'études jusqu'à la date limite de votre bourse. Le formulaire DS-2019 ne garantit pas le renouvellement de votre bourse d'études. Un visa J-1 implique que son bénéficiaire retournera dans son pays d'origine à la fin de son programme d'études et y résidera pendant au moins deux ans avant de pouvoir retourner aux États-Unis pour y résider de façon permanente

B. RESPONSABILITE POUR PERSONNES A CHARGE: Aucun des organismes, associations ou personnes contribuant à votre bourse ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit pour les déplacements, l'assurance et/ou le soutien des personnes à charge qui vous accompagnent. Les boursiers accompagnés de personnes à charge doivent fournir une assurance santé et accident adéquate. Au cas où les boursiers ne se conformeraient pas à cette obligation, cela constituerait une violation des Termes et Conditions de la Bourse et pourrait s'ensuivre par la cessation du programme du boursier. Au strict minimum, l'assurance couvrant les personnes à charge doit offrir les avantages suivants:

1. une couverture médicale d'au moins \$50,000 par personne et par accident ou maladie;
2. le rapatriement des restes pour une somme de \$7,500; et
3. les frais d'une évacuation médicale d'un montant minimum de \$10,000.

De plus, un programme d'assurance qualifié ne peut avoir de charges déductibles excédant \$500 et doit également être conforme aux autres normes techniques décrites dans les règlements du Programme d'Echange Visiteur.

C. PROGRAMMES AUTRES QUE CEUX SPECIFIES DANS LES MODALITES: Ni la Section des Affaires Publiques de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique ni LASPAU n'ont la moindre responsabilité, financière ou autre, en ce qui concerne un programme autre que celui précisé dans ces modalités.

D. ACCEPTATION DE CES MODALITES: Vous devez signer ci-après et renvoyer cet exemplaire des Modalités et conditions relatives à l'octroi de la bourse à l'adresse suivante: Program Office, LASPAU, 25 Mt. Auburn St., Cambridge, MA 02138-6095, pour signifier que vous comprenez et acceptez toutes les dispositions énoncées. (Conservez une copie pour vos registres.)

Votre signature est requise dans l'espace prévu ci-après. Veuillez lire attentivement ce qui précède et les autres informations fournies sur les modalités et conditions de votre bourse Fulbright-LASPAU. Votre signature confirmera que vous

comprenez ces modalités et que vous vous engagez à revenir à votre pays d'origine après avoir terminé votre programme d'études autorisé aux États-Unis.

NOM (en caractères d'imprimerie) _____

SIGNATURE _____ DATE _____